

Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'590'000.- Salle des fêtes – av. Tronchet 18 - projet de réaménagement du foyer et travaux d'aménagement divers (identité visuelle, sonorisation, protection incendie, équipements de cuisine)

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la nécessité de maintenir et valoriser la Salle des fêtes, située av. Tronchet 18, parcelle 3942 de Thônex, bâtiment emblématique communal accueillant de nombreuses manifestations d'importance communale, cantonale et étrangère,
- vu la nécessité de mettre en place une nouvelle identité visuelle et une signalétique cohérente garantissant une image institutionnelle forte permettant de renforcer sa reconnaissance auprès de la population et faciliter son appropriation par les programmeurs et partenaires,
- vu la nécessité d'adapter certains aménagements pour optimiser l'accueil du public, la fonctionnalité des espaces, la circulation et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et donc de réaménager le foyer (billetterie, bars, vestiaires), ainsi que de modifier les aménagements de la salle, notamment le rideau et le système de sonorisation, ainsi que les équipements de cuisine et protection incendie,
- attendu qu'une dépose d'APA (Autorisation en procédure accélérée) sera nécessaire pour les travaux de réaménagement du foyer avec l'ouverture d'une porte entre la cuisine et le foyer,
- attendu que la réalisation de ce projet est prévue de manière échelonnée sur les années 2026 et 2027, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires et de la coordination avec les autres projets communaux en cours dans le périmètre de la Salle des fêtes,
- vu les coûts induits de CHF 270'300.- comprenant notamment l'amortissement
- vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique,
- vu le préavis favorable de la commission travaux bâtiments du 18 août 2026
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 septembre 2026

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

1. D'accepter le projet de réaménagement du foyer de la Salle des fêtes et de la salle elle-même comprenant portant en particulier sur l'identité visuelle, les rideaux, les équipements de sonorisation et ceux de la cuisine, y compris les mesures de protection incendie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de réalisation de CHF 1'590'000.- TTC.
- 2bis De prendre acte qu'une subvention sera sollicitée auprès du FI pour ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 1'590'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330, dès la finalisation des installations estimée au printemps 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.

Thônex, le 16 septembre 2026- v. 6



(DA 26_028) 17/08/2026